

// Service Presse
Tél. 02 40 99 67 06
presse@mairie-nantes.fr

Nantes, le 18 mars 2020

STADE 3 – ÉPIDÉMIE CORONAVIRUS – COVID-19

Flash Informations pratiques - 18 mars

Dans la continuité des mesures annoncées lundi soir, après les discours du Président de la République et du Ministre de l'Intérieur, la Ville de Nantes et Nantes Métropole ont déployé leurs Plans de continuité d'activités, en accompagnement des décisions de l'État.

La Ville assure une veille permanente sur la gestion de la crise sanitaire, et fait évoluer les dispositifs pour répondre au mieux aux préoccupations des nantaises et des nantais. Ce flash informations pratiques vous sera adressé en cas d'évolutions ou d'adaptations de mesures déjà annoncées.

① Gratuité du stationnement sur la voie publique élargie

La Ville de Nantes élargit la gratuité du stationnement sur l'espace public pour tous, résidents inclus et pour les parcs en enclos à l'exception des parcs CHU 1 et 2, gloriette 1 et 2 et hôtel dieu, réservés exclusivement aux personnels soignants.

Elle appelle au respect strict des règles édictées par l'Etat pour limiter les déplacements, et appelle chacun au civisme et à la citoyenneté pour permettre prioritairement aux personnels de santé et aux personnels mobilisés par la crise sanitaire, de venir se garer en ville.

② Extension des horaires pour l'accueil des enfants des personnels soignants

Depuis lundi, la Ville accompagne le dispositif mis en place par l'État : les enfants des professionnels concernés sont accueillis dans leurs lieux de scolarisation habituels. Les horaires d'accueil se faisaient sur le temps de classe, sans accueil périscolaire du matin ni du soir. Les parents devaient prévoir un pique-nique.

Deux évolutions interviennent dès demain :

- l'ouverture par l'Education Nationale de 12 écoles, permettant de regrouper les enfants, en fonction des effectifs qui ont été constatés depuis le début de semaine ; chaque famille est informée dans la soirée par l'Education Nationale de son école de rattachement. Les enfants sont accueillis par groupes de 10, conformément aux recommandations du Ministère des solidarités et de la santé.

- la Ville élargit les horaires d'accueil dès demain : les parents concernés peuvent déposer leur enfant dès 7h30 dans les écoles concernées, avec mise en place d'un service d'accueil (analogue au périscolaire). Idem sur le temps du midi et du soir, jusqu'à 18h30. Le repas est dorénavant fourni gratuitement par la Ville le midi, sauf pour les enfants allergiques.

③ Les marchés

Le marché de Talensac n'ouvrira plus en nocturne le jeudi soir et ce jusqu'à nouvel ordre, à la demande des commerçants, à compter de ce jeudi 19 mars (fermeture du marché à 13h).

Des dispositions particulières ont déjà été prises depuis aujourd'hui, pour qu'une régulation des flux de personnes réponde à l'exigence à l'entrée de la halle, pour éviter les groupements de personnes trop importants à l'intérieur, et permettre ainsi le respect des gestes barrières. Du mardi au dimanche, 4 agents seront sur place et l'entrée se fera uniquement en haut du marché, côté rue Bel Air.

Pour mémoire, en application de la réglementation de l'État, les marchés nantais (Talensac, Américains, Jean Macé, Champs de Mars, Bourgeoynière, marché biologique, Pirmil, Toutes Aides, Dervallières, Bottière, Zola, Malakoff, Sainte-Anne, Marrière, Petite Hollande, Saint-Joseph, Doulon) sont tous maintenus, avec des adaptations :

- Ne sont désormais autorisés à déballer que les commerces alimentaires abonnés (habituels).
- Les consignes des gestes barrière sont rappelés sur tous les marchés.

- Le marché aux puces de Viarme hebdomadaire (le samedi) est annulé

Information des Nantaises et Nantais : priorité au contact téléphonique et numérique

- **AlloNantes 02 40 41 9000** assure l'accueil téléphonique et permet à chacune et chacun de s'informer sur la vie quotidienne et les services apportés à la population par la Ville. Il assure durant cette période spéciale un accueil élargi pour leur faciliter la vie.
- Par ailleurs, pour **les personnels (soignants notamment) mobilisés par la crise sanitaire**, le **numéro vert 0800 01 90 00**, ouvert spécialement de 8h à 19h dispense des renseignements sur les crèches et écoles qui peuvent accueillir leurs enfants.
- Sans oublier, le **site internet** <https://metropole.nantes.fr> et en particulier la [rubrique aides sociales](#) ou encore les **réseaux sociaux** (compte Twitter et Facebook).

Pour des urgences, compte tenu de la fermeture des Mairies de quartier, **l'accueil se fait en Mairie centrale rue de Strasbourg** de 9h à 17h30 du lundi au vendredi (fermé le samedi) : il est organisé en respectant toutes les mesures de protection. Les prestations suivantes y seront assurées :

- Etat-civil : tous les actes notamment déclarations de naissance, de décès et actes urgents (exemple : reconnaissance de paternité urgente)
- Les demandes urgentes de passeports et CNI ; les demandes non urgentes comme les documents pour les voyages scolaires annulés seront évidemment reportées pour privilégier les demandes urgentes
- Services funéraires et fossoyage
- Les mariages programmés peuvent être célébrés, mais en format très réduit limité aux mariés, témoins, enfants et parents. Ce sera aux futurs mariés d'apprécier s'ils veulent reporter.

Enfin, une permanence d'accueil est également ouverte dans les mêmes conditions à Nantes Métropole, 2 cours du Champ de Mars.